

Délibération affichée,  
rendue exécutoire,  
après transmission au  
Contrôle de la Légalité  
le : 07/10/13

## DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20130927-74310-DE-1-1\_0

**CONSEIL GENERAL**

Séance du vendredi 27 septembre 2013

**POLITIQUE A03 FACILITER ET SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS  
DANS LES PRINCIPES DE LA MOBILITÉ DURABLE****BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX  
SUBDIVISION TERRITORIALE EST DE LA DIRECTION DES ROUTES  
ET DES TRANSPORTS SISE 2BIS, RUE CLÉMENT ADER À VERSAILLES  
TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES LOCAUX**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

Sa commission Equipement entendue,

Sa commission des Finances et des Affaires générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Adopte une opération de travaux de réhabilitation des locaux de la Subdivision Territoriale Est de la Direction des Routes et des Transports sise 2bis, rue Clément Ader à VERSAILLES pour un montant global prévisionnel de 130 000 € TTC et décide de l'individualisation de l'autorisation de programme correspondante.

Autorise le Président du Conseil Général à effectuer au nom du Département toute demande d'autorisation de construction ou d'aménagement et à signer les actes et tous les documents à intervenir concernant cette opération.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 23 article 231351 du budget départemental.